

# Processus de rapprochement (fusion) des 16 communes du Val-de-Ruz

## Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Composition : M. P.-A. Chautems, Mme M. Dijkstra, M. A. Hugi (repr. comité de pilotage), M. H. Oppliger, Mme M.-P. Tullii (cheffe de groupe)

### 2.1 SITUATION ACTUELLE

- 2.1.1 **Collaboration intercommunale** : de manière générale, les communes gardent les enfants dans leur école et minimisent les déplacements. La collaboration actuelle se fonde essentiellement sur la proximité géographique et le pragmatisme financier, dans le souci de rationaliser le système et les coûts de formation (limiter les coûts par élève et assurer l'homogénéité des classes). Elle a abouti à la création d'une classe de développement intercommunale.
- 2.1.2 **Écoles enfantines et primaires** : la collaboration au niveau des écoles enfantines et primaires est organisée par grappes : (a) Dombresson – Villiers - Le Pâquier, (b) Fenin-Vilars-Saules - Engollon, (c) Valangin – Boudevilliers - Fontaines. Le projet national d'harmonisation scolaire (Harmos) prévoit conserver l'organisation actuelle pour les degrés d'école enfantine (1ère et 2ème année), ainsi que pour les 2 premières années d'école primaire. A l'heure actuelle, il n'y a pas de coordination professionnelle au niveau des écoles enfantine et primaire.
- 2.1.3 **Ecole secondaire** : la collaboration est réglée dans le cadre d'un syndicat intercommunale regroupant 11 des 16 communes du Val-de-Ruz, orientant les élèves sur l'école secondaire de la Fontenelle (Cernier). Les élèves de 4 communes (Montmollin, Valangin, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules) se rendent à Neuchâtel. La commune d'Engollon laisse la liberté de choix.
- 2.1.4 **Enseignants** : la gestion des effectifs se réalise essentiellement au niveau de la commune, avec une adaptation des effectifs en fonction du nombre d'élèves.
- 2.1.5 **Transports scolaires** : la question des horaires des transports publics est critique et continue à poser des problèmes. La mise en place de transports scolaires pose d'importants problèmes. Chaque changement d'horaire de transports publics a en outre des conséquences importantes en matière d'organisation des transports scolaires.
- 2.1.6 **Accueil parascolaire** : La demande en matière d'accueil est importante. Il existe un réel manque de structures et de places disponibles dans ce domaine.
- 2.1.7 **Harmonisation de la scolarité obligatoire (projet national Harmos)** : les réflexions sur l'introduction des mesures Harmos en 2010-2011 et la régionalisation du système scolaire au niveau du Val-de-Ruz (de l'école enfantine à l'école secondaire) sont en cours. La régionalisation doit assurer, à terme, le suivi de l'élève tout au long de sa scolarité par une organisation scolaire unique du Val-de-Ruz.

### 2.2 ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
2.2.1 L'existence d'un centre scolaire secondaire (La Fontenelle) commun pour 11 communes.	2.2.7 L'absence de coordination professionnelle au niveau des écoles enfantine et primaire.
2.2.2 La disponibilité d'une direction professionnelle au niveau de l'école secondaire.	2.2.8 La nécessité pour les communes d'adapter les effectifs d'enseignants en fonction de l'évolution du nombre d'enfants dans la commune.
2.2.3 Nombreuses collaborations intercommunales déjà existantes.	2.2.9 Les contacts limités entre les maîtres d'école primaire et de l'école secondaire afin d'assurer la transition entre cycles (de l'école enfantine à l'école primaire, de l'école primaire à l'école secondaire).
2.2.4 L'habitude de l'optimisation des effectifs scolaires dans les communes qui collaborent.	2.2.10 L'absence de structures et de places en matière d'accueil parascolaire.
2.2.5 Le fonctionnement en petit collège permet le maintien d'une vie de collège (grâce à la taille limitée) et la conservation des particularités villageoises (manifestations scolaires, etc.).	2.2.11 L'absence de coordination systématique entre les horaires scolaires et les transports publics.
2.2.6 La proximité entre familles, écoles et autorités scolaires.	2.2.12 La difficulté de mettre en place des systèmes de transports scolaires.

OPPORTUNITES	RISQUES
<p>2.2.13 La possibilité de maintenir des classes dans certains villages grâce à une gestion plus large des effectifs d'élèves (compte tenu des effectifs minimaux fixés par le canton).</p> <p>2.2.14 La disponibilité de compétences professionnelles (notamment pédagogiques) en matière de direction.</p> <p>2.2.15 La proximité accrue de la direction avec les élèves et les enseignants par rapport à l'inspectorat actuel.</p> <p>2.2.16 La direction unique assure le suivi de l'élève tout au long du cursus scolaire (verticalité/de l'école enfantine à l'école secondaire).</p> <p>2.2.17 La possibilité d'offrir des alternatives d'engagement aux enseignants dont la commune verrait ses effectifs d'élèves se réduire (proposition d'engagement dans une ou des autres communes).</p> <p>2.2.18 La possibilité, par une collaboration globale, d'assurer plus facilement le remplacement d'un enseignant en cas de maladie, etc. .</p> <p>2.2.19 Le renforcement de l'accompagnement des élèves en matière de prévention (hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité) et de suivi médical scolaire.</p> <p>2.2.20 La mise en œuvre de l'harmonisation et le renforcement des prestations en matière de soutien scolaire et pédagogique</p> <p>2.2.21 Le développement d'activités entre enfants des différentes écoles.</p> <p>2.2.22 La mise en place d'infrastructures parascolaires coordonnées sur le territoire du Val-de-Ruz.</p> <p>2.2.23 La coordination globale du système de transports scolaires au niveau du Val-de-Ruz.</p>	<p>2.2.24 Les changements liés à une plus grande distance entre les responsables de la coordination scolaire et la réalité du terrain (enseignants, élèves).</p> <p>2.2.25 La rationalisation financière excessive au détriment des élèves.</p>

## 2.3 POINTS CRITIQUES

- 2.3.1 Mise en œuvre des mesures du projet national Harnos encore à réaliser au 1.1.2013 (obligations légales).
- 2.3.2 Coordination régionalisée de la scolarité obligatoire.
- 2.3.3 Collaboration éventuelle avec d'autres cercles scolaires (Ville de Neuchâtel).
- 2.3.4 Organisation scolaire et de l'accueil parascolaire.
- 2.3.5 Harmonisation des horaires scolaires avec les transports publics.
- 2.3.6 Coûts financiers.

### Interprétation :

*Situation actuelle* : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

*Forces* : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

*Faiblesses* : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

*Opportunités* : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

*Risques* : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

*Points critiques* : sujets-clés à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).